



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, N. Vermel a donné pouvoir à G. Dumas, O. Verne a donné pouvoir à A. Delalande)

Votes : Pour 20 – Contre 1 – Abstentions 2

Date de convocation : 7 décembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le treize décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine JP., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.

Excusés : MMmes Vermel N. (a donné pouvoir à Dumas G.) et Verne O. (a donné pouvoir à A. Delalande), et M. Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

Secrétaire de séance : Victoria Poli

Objet : Participation à l'assainissement collectif (PAC) pour l'année 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de définir les participations pour raccordement au réseau communal d'assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 1 contre (G. Dumas) et 2 abstentions (R. Duby et N. Vermel),

DECIDE d'augmenter de 10% le montant de la participation pour raccordement, qui sera donc fixée à **1 868 € hors TVA** par logement ou par branchement professionnel, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour copie conforme
Le Maire


Guy BILLOUDET



Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,